



Formation



amaéva

LIVRET D'ACCUEIL

DESTINÉ

AUX STAGIAIRES

Madame, Monsieur,

Vous avez témoigné votre intérêt en vous inscrivant à une formation délivrée par notre centre de formation AMAÉVA et nous vous en remercions.

AMAÉVA conseille et accompagne les artisans installateurs sur toutes les phases de réalisation des chantiers d'étanchéité, d'isolation et de végétalisation des structures bâties.

Le leitmotiv d'AMAÉVA est de partager son expertise, acquise par l'expérience et l'expérimentation, pour faire monter en compétences les professionnels. Notre volonté est d'améliorer la qualité et d'augmenter la durabilité des chantiers, de satisfaire les clients, de tranquilliser les assureurs et par là-même, de développer la végétalisation des structures bâties dont les avantages sont nombreux, en particulier pour son impact sur l'environnement.

Un des volets de l'accompagnement est la formation.

Forte de son expérience, AMAÉVA conçoit et délivre des formations dans le domaine de l'étanchéité en EPDM (Ethylène, Propylène, Diène, Terpolyme), l'isolation et de la végétalisation des structures bâties.

AMAÉVA est particulièrement attentive à la qualité de votre accueil en tant que stagiaire.

Ce livret vous fournit les éléments pratiques et les consignes à respecter pour passer un agréable moment parmi nous et avec l'ensemble des stagiaires qui participeront avec vous à cette formation.

Merci de le lire attentivement avant votre venue.

Toute l'équipe d'AMAÉVA vous souhaite un excellent stage.

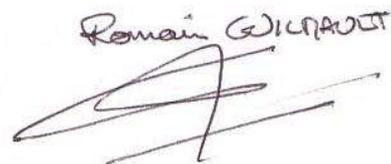
Alain Moreau,
Dirigeant d'AMAÉVA



Madame, Monsieur,

Je serai ravi de vous accueillir et je mettrai tout en œuvre pour vous assurer une formation riche en apports, ponctuée par des temps de partage et d'échange. Ensemble, nous serons efficaces dans un esprit détendu.

Romain Guilmault
Votre formateur,



Sommaire

Mieux connaître AMAÉVA	4
<i>L'historique d'AMAÉVA</i>	4
<i>La politique d'AMAÉVA</i>	4
<i>La conception et la délivrance des formations AMAÉVA</i>	5
<i>Témoignage client</i> :	7
<i>Le Formateur AMAÉVA – Romain GUILMAULT</i>	7
L'entreprise AMAEVA vous accueille :	8
Préparer votre venue :.....	8
Vie pratique pendant de la formation.....	10
Circulation dans l'enceinte de l'entreprise :	11
Accueil, horaires et vie pratique.....	11
Qualité et référencement.....	12
Hébergement et restauration :	13
Santé / Sécurité	14
Alcool, Cigarettes et stupéfiants	14
Discipline Générale.....	15
Sanction et Droits de la Défense	15
Utilisation et entretien des biens fournis.....	15
Comportement à tenir en cas d'incendie ou d'accident	16

Mieux connaître AMAÉVA

L'historique d'AMAÉVA

AMAEVA est née en 2010 de la maîtrise d'Alain MOREAU de l'eau et du végétal, et de la conscience que le trinôme Homme/végétal/bâti peut apporter des solutions aux enjeux sociétaux, économiques et environnementaux d'aujourd'hui.

Accompagné de ses partenaires (*industriels, associations, pôles de compétitivité...*) et riche de l'expérience de ses collaborateurs, Alain MOREAU a développé AMAEVA au statut de spécialiste de l'enveloppe du bâtiment et des associations avec le végétal, et plus particulièrement des toits plats.

La politique d'AMAÉVA

L'apport de végétalisation sur les structures bâties répond à un enjeu écologique et économique et est une composante majeure du développement urbain.

AMAÉVA a développé et entretient son expertise en matière de toits plats, d'étanchéité et de végétalisation.

La végétalisation du bâti est à la croisée de 2 métiers. Peu d'artisans installateurs cumulent la maîtrise des disciplines de la construction d'une part et de la jardinerie et du paysage d'autre part.

Fort de ces constats, AMAÉVA s'est fixé comme raisons d'être :

D'aider les artisans installateurs sur toutes les phases de réalisation des chantiers d'étanchéité/isolation et de végétalisation des structures bâties (chantiers <200m²) à :

- ✓ Mieux prospecter pour développer leur chiffre d'affaires
- ✓ Mieux cerner le besoin client pour être assuré de répondre aux attentes et les satisfaire
- ✓ Mieux concevoir pour obtenir des installations fiables, durables et conformes aux exigences des organismes de contrôle de l'installation en sélectionnant les matériaux, accessoires et végétaux adaptés et compatibles ;
- ✓ Mieux maîtriser les règles de pose et dépasser les éventuelles difficultés de mise en œuvre
- ✓ Obtenir sans difficulté la couverture des assurances en apportant la preuve de la conformité de l'installation
- ✓ Mieux surveiller et entretenir les installations, savoir réagir au comportement des végétaux
- ✓ Améliorer leurs marges en leur proposant des tarifs intéressants sur les matériaux, accessoires et végétaux à de tarif ;
- ✓ Limiter les coûts de garantie décennale supportés par les installateurs et d'assurance supportés par leurs clients.
- ✓ D'expérimenter sans cesse et d'améliorer les pratiques en partenariat avec les concepteurs de matériaux et d'accessoires et végétaux.
- ✓ De développer en partenariat avec les branches professionnelles de la construction, de la jardinerie et du paysage le potentiel de la toiture plate et de la végétalisation des structures bâties.

La conception et la délivrance des formations AMAÉVA

AMAÉVA conçoit ses formations par le biais d'un outil permettant, sur la base des objectifs de formation :

- ✓ D'identifier les objectifs pédagogiques
- ✓ De les raccorder aux compétences visées des fiches métier ROME (Répertoire opérationnel des métiers et des emplois) associées
- ✓ De déterminer les séquences d'apprentissage en tenant compte des niveaux de productivité et d'attention de la journée
- ✓ De rechercher les modalités pédagogiques les plus pertinentes pour développer les compétences visées
- ✓ De déterminer les moyens pédagogiques permettant d'encadrer les séquences
- ✓ De déterminer les moyens permettant de suivre l'exécution de l'action et d'en apprécier les résultats
- ✓ De finaliser les supports de formation et les éléments délivrés au stagiaire.

AMAÉVA propose des formations :

- ✓ En présentiel : réalisation de la formation en présentiel chez AMAÉVA (inter ou intra) ou dans les locaux des entreprises (intra) ;
- ✓ Au plus près des besoins du métier et de ses évolutions : dans les domaines de l'isolation, de la couverture et de la végétalisation des toitures bâties ;
- ✓ Intégrant des phases d'apprentissage théorique et de mise en pratique : en salle de formation et dans l'atelier équipé de postes de travail ;
- ✓ Impliquant le stagiaire comme un acteur de la formation : séquences de questionnement et de démonstration conclues par des séquences de reformulation par le formateur ;
- ✓ Basée sur le partage d'expérience : avec le formateur mais aussi avec chacun des stagiaires ;
- ✓ Diversifiant les techniques de mémorisation : pour permettre à chacun d'ancrer sur le long terme les acquis de la formation ;
- ✓ Veillant à l'acquisition des compétences visées : check-list d'autocontrôle, vérification miroir, QCM,...

AMAÉVA veille à actualiser ses Formations :

- ✓ Des nouveaux produits : Se loger, se nourrir, se vêtir et se soigner : le végétal et le bâti offrent de véritables solutions aux problèmes de l'humanité et son environnement. AMAEVA et ses partenaires VEGEPOLYS et PLANTES ET CITES sont en veille technique constante pour améliorer son offre.
- ✓ Du retour d'expérience : Expertise, études et assistance chantier. De la théorie à la pratique, AMAEVA vous accompagne du début à la fin du chantier en maîtrisant toutes les étapes.
- ✓ Des nouvelles pratiques : Par nos échanges constants avec nos fournisseurs et grâce à notre expérience du terrain, nous recherchons sans cesse de nouvelles associations de produits (isolation/étanchéité, colle/étanchéité), mais aussi dans le domaine de l'assurabilité de vos ouvrages.

Témoignage client :

RIVOLLIER Matthieu

*« Formation très complète, que ce soit dans tous les domaines : techniques, juridiques, etc. »
Formation MURS VEGETAUX – Février 2021*

Le Formateur AMAÉVA – Romain GUILMAULT

Notre formateur Romain GUILMAULT est Expert des métiers et des techniques de couverture, d'isolation et de végétalisation du bâtiment

Après une formation de gestion d'entreprise et d'administration, des spécialisations techniques en couverture, charpente, maison ossature bois et Économies d'Énergie des Entreprises et Artisans du Bâtiment (FEEBAT) et une expérience professionnelle en tant qu'artisan, Romain Guilmault rejoint AMAÉVA en 2011 et y occupe depuis le poste d'expert technique, responsable R&D et formation.

Il intervient en tant que formateur en Master 1 et 2 à l'UCO, à l'IFECO (Institut de Formation à l'Éco-Construction), à l'ARFAB et BATICEF (formation des professionnels du Bâtiment, des Travaux Publics et du Paysage), et à NORIA et Compagnie (centre de formation en éco-construction).

Chez AMAEVA, depuis septembre 2011 : **21 506 heures stagiaires soit 244H/mois**

Avant AMAEVA : **4 032 heures stagiaires soit 37H/mois**

L'entreprise AMAEVA vous accueille :

Adresse	Zone d'Activités « La Barrière » ANDIGNE 49220 Le Lion d'ANGERS	
Téléphone	02.41.61.46.42	
Interlocuteur	Maryline BOUTREUX	
Accueil physique	Oui	
Parking (Accès, places, ...)	Oui 	
Restaurants à proximité <i>(liste non exhaustive)</i>	La Verrière Rue du 8 Mai 49500 SEGRE 02 41 94 47 88	La mie câline 1 Rue Victor Hugo 49500 SEGRE 02 41 92 20 78
Horaires de formation:	Accueil : 8h45 9h – 12h00 / 13h30 -17h	

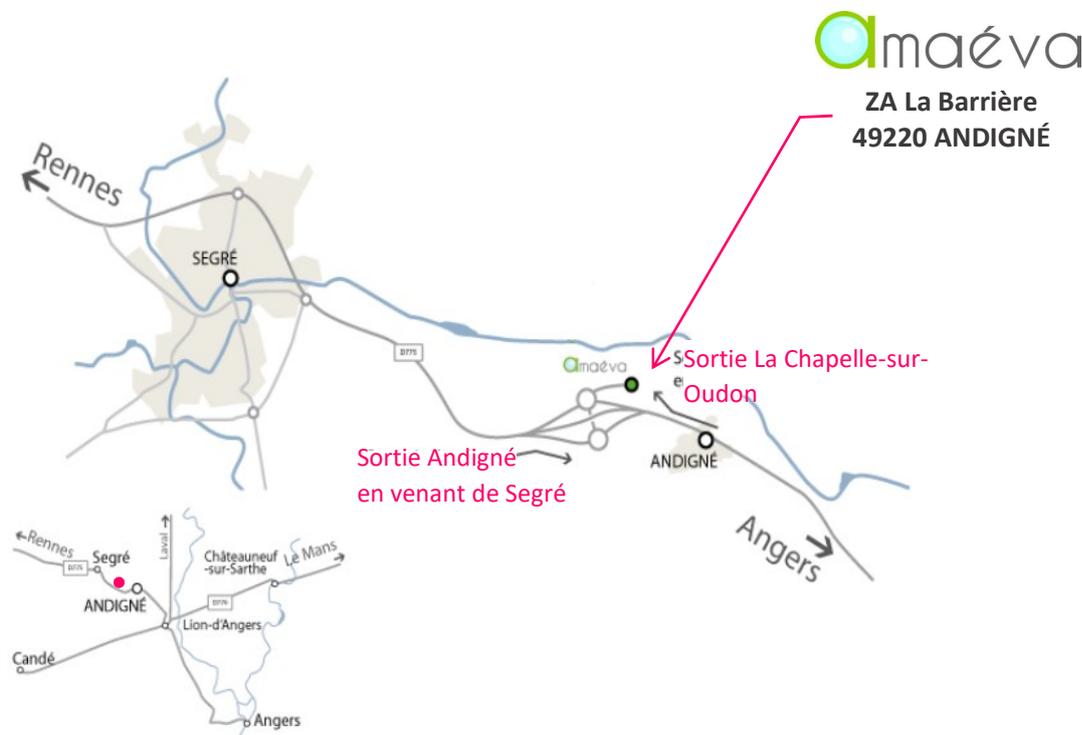
Préparer votre venue :

Nous restons à votre disposition pour tout autre renseignement complémentaire.

En cas de difficultés ou questions :

N'hésitez pas à joindre Maryline BOUTREUX au 02 41 61 46 42 ou par mail : contact@amaeva.fr

En voiture :



Si vous l'acceptez, vos coordonnées peuvent être communiquées aux autres stagiaires pour d'éventuels covoiturages.

Ces covoiturages se font sous la responsabilité de chacun : AMAÉVA ne peut en être tenu responsable.

En transport en commun

Gare d'Angers. Bus Angers/Segré Nantes/ Gare routière de Segré

<http://www.caa49.com/medias/files/LIGNE1.pdf>

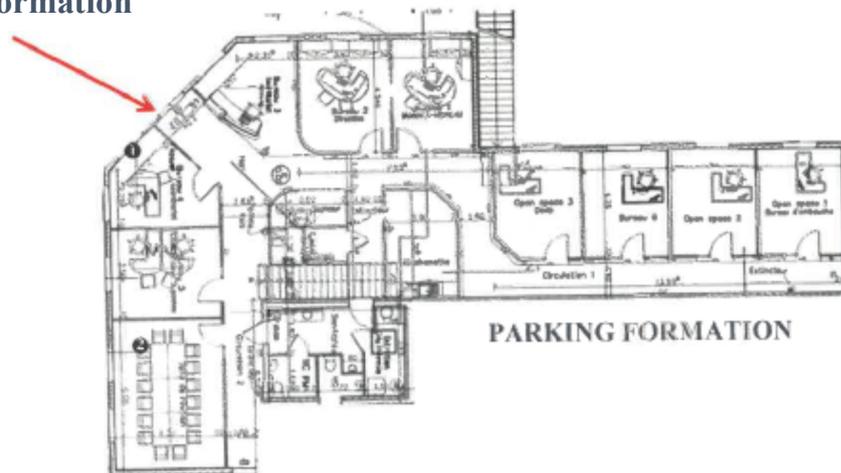
Vie pratique pendant de la formation

Plan – Perspectives :



Plan du site :

Entrée
Salle de Formation



- ❶ Accueil AMAEVA
- ❷ Salle de Formation

- ❶ Accueil AMAEVA
- ❷ Salle de formation

Circulation dans l'enceinte de l'entreprise :

Un parking est à votre disposition (*cf. plan du site*).

Merci de vous présenter à l'accueil (*cf. plan du site* ❶) à 8h45 le premier jour de votre formation muni(e) de votre convocation, d'une pièce d'identité et d'un masque (*obligation depuis le 1/09/2020*).



Accueil, horaires et vie pratique

AMAÉVA ouvre à partir de 8h00 le matin.

Les formations se déroulent de : **9h – 12h / 13h30 – 17h30.**

Ces horaires peuvent être modifiés d'un commun accord des participants et du formateur. Ils sont fixés pour la session au cours de la 1ère demi-journée de formation.

En cas de retard, merci de contacter Maryline BOUTREUX au 02 41 61 46 42.

Entre votre arrivée et le début de la formation, vous êtes accueillis en salle de formation (*cf. plan du site*).

Des boissons chaudes ou froides sont à disposition en salle de formation et peuvent être consommées en début de journée et au cours des pauses.

Merci de prendre soin des locaux et du matériel mis à votre disposition.

Des poubelles sont à votre disposition. Merci de respecter les consignes de tri.

Des toilettes sont à votre disposition.

Vos objets personnels restent sous votre responsabilité : **AMAÉVA décline toute responsabilité en cas de disparition ou de dégradation.**

La salle est fermée à clef en dehors des temps de formation.

Des pauses sont prévues (*pause méridienne + une par demi-journée*).

AMAÉVA reste à votre disposition en cas de manquement à ces dispositions ou pour tout besoin d'informations complémentaires.

Qualité et référencement

L'amélioration des actions de formation, tant dans leur dimension pédagogique que sur les aspects matériels, logistiques et budgétaires, est une préoccupation majeure de l'ARFAB Bretagne.

Nous sommes attentifs à votre satisfaction et à l'atteinte des objectifs pédagogiques. C'est pourquoi, à l'issue de chaque formation, vous serez amené à compléter un questionnaire d'évaluation dit « à chaud ». Ce sont vos réponses qui nous permettent de vérifier la conformité de la formation.

AMAEVA répond aux 21 critères de qualités définis par le décret du 30 juin 2015 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle continue.

A ce titre, nous sommes conformes au décret Qualité et référencés **DATA DOCK**.

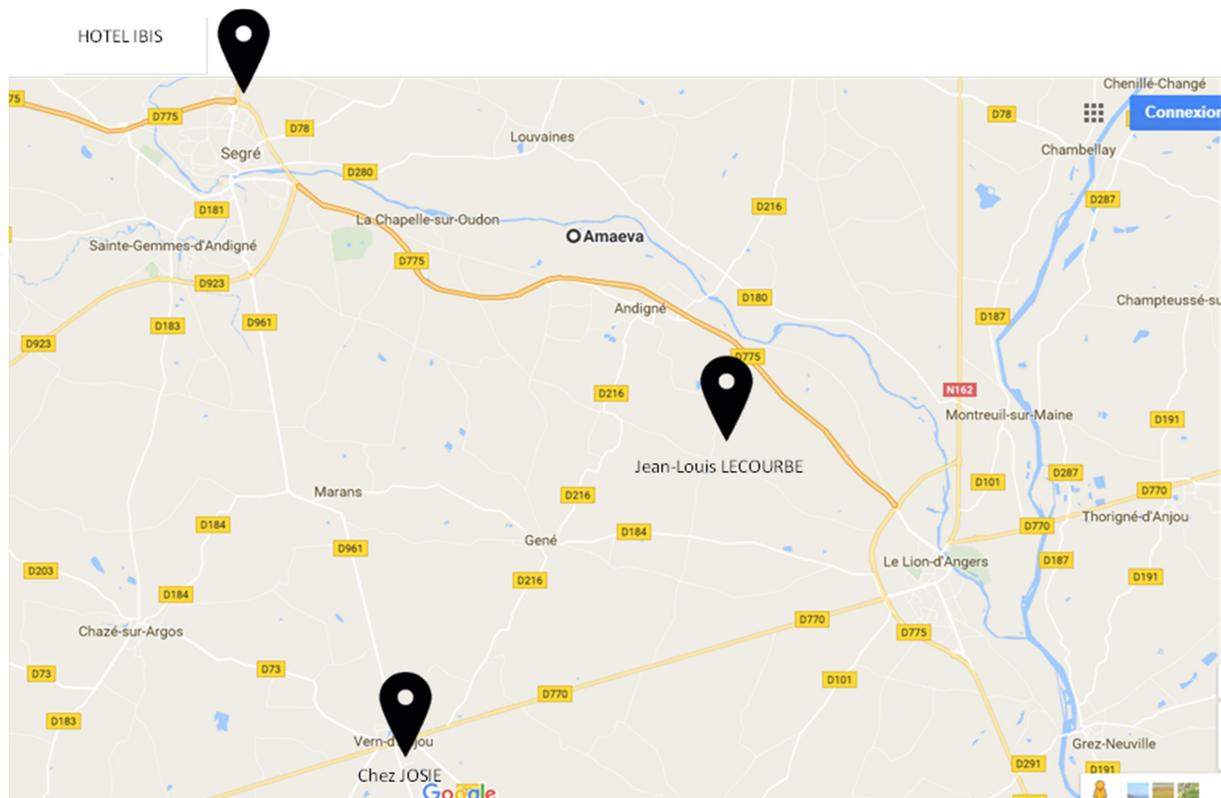


Hébergement et restauration :

Hébergement :

Plusieurs solutions sont possibles. Nous vous proposons les 3 suivantes : (liste non exhaustive).

- Moins de 17 km, **Chambre d'hôtes chez Josie**
24 rue la Fontaine à Vern d'Anjou (49220),
Plus d'infos au 02 41 92 57 50 au 06 33 92 09 99.
Environ 45 €, petit déjeuner inclus. Possibilité de diner.
- Moins de 7 km, **Chambre d'hôtes Laurent Lecourbe**
Les Travaillères au Lion d'Angers (49220),
Infos au 02 41 61 33 56.
Environ 45 €, inclus petit déjeuner. Cuisine à disposition pour le diner.
- À 7 km, **Hôtel IBIS STYLE**
rue Gustave Eiffel à Segré (49500).
La prise des repas des pauses méridiennes se fait dans cet établissement.
Plus d'infos au 02 41 94 81 81.



Restauration:

Concernant le repas du midi, le formateur propose la prise du repas de la pause méridienne (de 12h à 13h00) dans un restaurant situé à 7 km environ. **Les frais restent à votre charge.**

Santé / Sécurité

Pendant la période COVID-19 et à partir du 1 Septembre 2020, toute personne doit impérativement mettre un masque dans les locaux AMAEVA.

Chaque stagiaire doit utiliser conformément aux obligations, les équipements de protection individuelle, adapté au poste de travail.

Équipement pour la partie pratique : les formations AMAÉVA intègrent des exercices pratiques. Ils sont salissants et nécessitent le port d'équipements de protection individuelle.

Chaque stagiaire doit se présenter à la formation avec une tenue de travail et ses équipements de protection.

Merci de vous reporter à la fiche descriptive du stage que vous suivez (cf. en fin de document) pour en connaître les obligations.

Équipement pour la partie théorique : Prévoir un bloc note, crayons et une clé USB.

Dans le cas contraire, AMAÉVA :

- Se décharge de toute responsabilité et déclare écarter d'avance, toute initiative ultérieure de contestation et recours contre l'entreprise en cas de contamination au COVID-19 du fait de son stage chez AMAEVA.
- Se réserve le droit d'interdire la réalisation des épreuves pratiques à tout stagiaire non équipé de ses EPI ;
- Se décharge de toute responsabilité concernant les dommages portés aux tenues vestimentaires.
- Équipement pour la partie théorique : prévoir un bloc note, crayons et une clé USB.

Alcool, Cigarettes et stupéfiants

Il est formellement interdit :

- D'accéder aux lieux de travail en état d'ivresse ou sous l'emprise des stupéfiants
- D'introduire ou de distribuer aux postes de travail des boissons alcoolisées ou des stupéfiants.
- Dans l'enceinte de l'entreprise, la consommation de boissons faiblement alcoolisées (vin, bière, cidre etc..) n'est pas autorisée.
- De fumer et de vapoter dans toute l'enceinte de l'entreprise, à l'exception de la zone qui a été spécifiquement dédiée aux fumeurs.

Discipline Générale

Il est interdit :

- D'avoir un comportement incorrect avec toute personne appartenant au personnel de l'entreprise ou toute personne en contact avec elle.
- Tout acte de harcèlement moral ou sexuel, celui-ci sera immédiatement sanctionné;
- De détériorer les affiches et notes de service apposées dans les lieux de travail.

Sanction et Droits de la Défense

Tout comportement fautif d'un stagiaire peut donner lieu à l'une des sanctions suivantes :

- Avertissement écrit ou blâme,
- Renvoi de la formation.

Utilisation et entretien des biens fournis

Tout stagiaire doit prendre soin des outils, matériels de travail qui peuvent lui être fournis par l'entreprise et veiller à leur conservation.

Il est interdit d'utiliser des matériels, des matériaux et des outils de l'entreprise à des fins personnelles.

Comportement à tenir en cas d'incendie ou d'accident

1 - Alertez

En prévenant immédiatement un responsable de l'entreprise qui appellera les secours.

2 - Intervenez

À l'aide des extincteurs à votre disposition. Seulement si vous vous en sentez capable et si les flammes et les fumées ne sont pas trop importantes.

3 - Evacuez

Sur l'ordre d'évacuation et rendez-vous au point de rassemblement.

4 - Répondez à l'appel

Un responsable fera l'appel afin de vérifier que tout le personnel a bien évacué les lieux dangereux.

EN CAS D'URGENCE

Veillez respecter les consignes affichées dans les locaux et les instructions données par le formateur.

Uniquement en cas d'urgence, c'est-à-dire lorsqu'une intervention rapide est nécessaire pour protéger les personnes et/ou les biens (incendie, personne blessée...), il est possible d'alerter les secours par des numéros courts :

- le Samu (service d'aide médicale urgente), par exemple, en cas de malaise cardiaque, en composant le 15,
- ou les pompiers, par exemple en cas d'incendie ou d'accident de la route, en composant le 18.

Dans tous les cas, vous pouvez aussi composer le 112. Vous serez alors orienté vers le bon service selon votre cas. Le 112 est utilisable dans tous les pays de l'Union européenne .

Tous ces numéros sont gratuits et peuvent être composés sur un téléphone fixe ou un portable. Ils sont joignables 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

Si vous n'êtes pas en capacité de téléphoner, vous pouvez envoyer un SMS gratuitement au 114. Ce numéro est dédié aux personnes sourdes ou malentendantes ainsi qu'aux victimes confinées (appel discret). Vous communiquerez alors uniquement par écrit avec votre correspondant. Ce service fonctionne 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Le 114 est également joignable par visiophonie, après téléchargement de l'application sur votre smartphone.

Attention : lancer une fausse alerte auprès des pompiers ou du Samu, en faisant croire à un accident ou à un incendie par exemple, est un délit qui peut être puni jusqu'à 2 ans de prison et 30 000 € d'amende.

URGENCE QUI APPELER ?

					
Samu	Police Secours	Pompiers	Urgence sms	En mer	Europe
 15	 17	 18	 114	 196	 112
Urgence médicale	Signaler une infraction	Situation de péril ou accident	Accessible par fax ou SMS	Sauvetage en mer	- Urgence médicale - Infraction - Péril